Image not found or type unknown

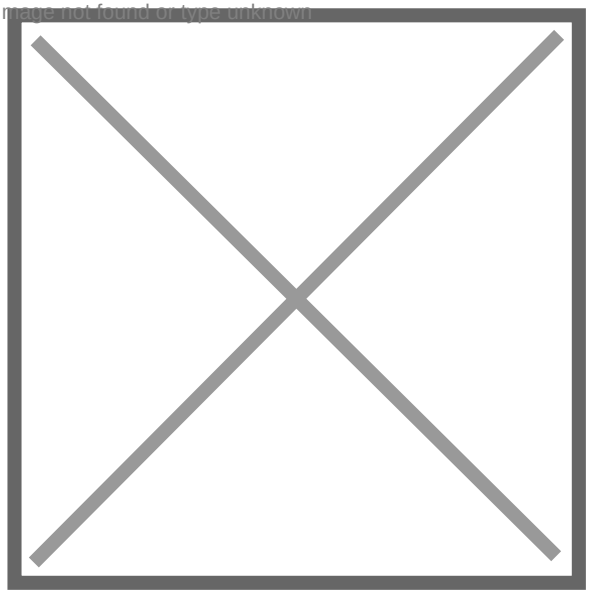

Litige avec un particulier

Par **artisant**, le **30/11/2009** à **00:07**

Bonjour,
Voila, tout commence par des travaux de plâtre que j'ai effectués pour un particulier pour le dépanner car à l'endroit ou se situe mon entreprise, il n'y plus le corps de metier. je n'ai pas de decenale pour le plâtre. le client ne me signe pas le devis, mais on se met d'accord oralement et je fait le chantier. Au moment de la facture il me dit que le travail n'ai pas et mal fini, je lui prouvr que le travail et bien terminer et la suite c'est au peintre de le faire. refus de payer. je retoune le voir pour discuter et voir comment s'arranger et la un coup sang et je dégrade un tout petit peu mon travail. je m'excuse aussitôt et je propose de fiare les réparations refus total de ça part et voila les gendarmes
qu'est ce que je risque après tout ça? et comment m'en sortir?

Par **chaber**, le **30/11/2009** à **07:05**

Bonjour,

Il y a quelques mois une affaire semblable a eu les honneurs de la presse et des tribunaux

"l'artisan" a été condamné pour dégradations, et travail clandestin.

l'employeur a été condamné pour avoir utilisé du personnel au Noir plus redressement de charges sociales au profit de l'URSSAF

C'est ce dernier qui a subi les plus fortes condamnations financières

Par **artisant**, le **30/11/2009** à **08:27**

bonjour, je travaille seul et le chantier devait être déclarer donc paiement a l'urssaf etc...

Par **jeetendra**, le **30/11/2009** à **08:39**

Bonjour, le mieux c'est de réparer les dégâts occasionnés sous le coup de la colère par vous, par contre la personne qui a commandé le travail doit vous régler votre prestation, il n'y a pas en l'état du travail au noir, privilégiez un règlement à l'amiable, [fluo]l'intervention des gendarmes n'est pas justifiée du tout[/fluo], c'est un litige d'ordre privé, commercial, cordialement.

Par **chaber**, le **30/11/2009** à **13:15**

J'ai répondu un peu vite sans lire l'ensemble du post .
Pour votre intervention malheureuse, mon confrère Jeetendra vous a donné réponse

Pour le réglement de votre facture sans devis accepté et signé, un client de mauvaise foi va toujours invoqué qu'il n'a rien demandé

Tenter quand même de lui envoyer une mise en demeure de payer ma facture, sous huitaine à réception de la LR avec AR

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés